

DEC180692INSHS

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle MORLOCK en qualité de chargée de mission.

LA PRESIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Emmanuelle MORLOCK, ingénieure d'études au CNRS est nommée chargée de mission auprès de la Présidente pour l'Institut des sciences humaines et sociale, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018. Sa mission est de représenter le CNRS au sein du groupe de travail « Numérique » du Campus Condorcet».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Emmanuelle MORLOCK demeure affectée à HiSoMa (UMR5189) 7 rue Raulin, 69007 LYON.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, Emmanuelle MORLOCK percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3


La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne (DR07).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

8 JAN. 2018


Le Directeur général délégué aux ressources
La Présidente


Anne Peyroche
CHRISTOPHE COUDROY



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Anges
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90